



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 25 mars 2024 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire suppléant Claude Benjamin, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe. M. Patrick Melchior est absent.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2024-150 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2024-151 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2024-152 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 mars 2024

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 18 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 18 mars 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2024-153 *Règlement décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique.*



M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique* afin de voir à l'achat du terrain permettant ce projet.

2024-154 **Dépôt du projet de *Règlement décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique***

Document : *Projet de Règlement décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement décrétant une dépense maximale de 259 200 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 4 354 591 du cadastre du Québec aux fins de le céder à l'organisme Han-Logement dans le cadre de la construction de huit unités de logements adaptés aux besoins des personnes ayant un handicap physique.*

2024-155 **Adoption du *Règlement 680-1 modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024***

Document : *Règlement 680-1 modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Claude Benjamin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 4 mars 2024;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 680-1 modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-156 **Adoption du *Règlement 683 décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût***

Document : *Règlement 683 décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Claude Benjamin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 18 mars 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 683 décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-157

Adoption du *Règlement 684 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux*

Document : *Règlement 684 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Claude Benjamin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 4 mars 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 684 relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 03.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Claude Benjamin
Maire suppléant